

Liens entre le projet PROSCeSS et les départements

Le Projet PROSCeSS

Le projet PROSCeSS (PRoMotion de la Santé dans les Clubs de SportS) a démarré en 2018, grâce à un partenariat entre Santé publique France, Université Côte d'Azur et Université de Lorraine. Ces trois partenaires ont été rejoints en 2022 par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques. Le projet PROSCeSS a pour objectifs de promouvoir la santé dans les clubs de sport et de les accompagner à devenir des milieux de vie promoteurs de santé. Afin de permettre aux clubs de sport d'agir en faveur de la promotion de la santé, l'équipe projet a créé plusieurs interventions, comme une formation MOOC ainsi qu'un accompagnement à la promotion de la santé à destination des clubs de sports, que l'équipe projet souhaiterait déployer au niveau national.

Ce document a ainsi pour but de présenter individuellement aux acteurs cités dans la stratégie de déploiement leur rôle, les actions qu'ils peuvent effectuer et la temporalité dans laquelle les faire.

Actions	Temporalité
Stratégie « Ressource »	
Inscrire les actions de formation et l'accompagnement PROSCeSS dans les lignes budgétaires et la politique sportive	-

Autres acteurs effectuant la même action :

- Collectivités locales ;
- Régions ;
- Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques ;
- Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités ;
- Agence Nationale du Sport (ANS) ;
- Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (COJO)